

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Cathvinc

<https://www.cadre21.org/membres/catherine-vincent-edu-kitcisakik-ca>

Date d'obtention : 2023-11-24 20:31:02

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Intervenir auprès de la victime ou de la personne qui dénonce une situation de sexto pour en savoir plus et entamer la trousse d'évaluation pour évaluer la situation. Rencontrer les personnes impliqués, témoins pour vérifier les informations et remplir la trousse avec eux aussi. Si on considère que la personne ayant distribué les photos était malveillante, on le rencontre pour lui exposer la situation, on lui confisque son téléphone en attendant de le remettre aux policiers pour stopper le partage et assurer l'intégrité physique et psychologique de la victime. Si c'est un acte impulsif, on rencontre le jeune et on fait la trousse d'évaluation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous pouvons confisqué un téléphone cellulaire afin de le remettre aux policiers.

Valider les informations auprès de toutes personnes ayant été impliqué de prêt ou de loin (avoir reçu la photo par exemple) avant de rencontrer l'instigateur.

Dès qu'on pense qu'il s'agit d'un acte de malveillance, on doit contacter la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dans l'onglet "bonne pratique" on retrouve : encourager la victime à faire une distinction entre une erreur de jugement et la personne qu'elle est. Je crois que cette étape est cruciale et délicate car les victimes sont souvent dans des émotions très intenses, dans la peur, les pleurs et nous devons les accompagnés avec beaucoup de bienveillance afin de les rassurer. Cela nous permettra par la suite d'être en mesure d'évaluer la situation à l'aide de la trousse et aidera le ou la jeune au niveau de l'intégrité psychologique.